

Paris, le 2 septembre 2019

Communiqué de presse

Lancement du MOOC « Les discriminations : comprendre pour agir »

Le CNFPT, en collaboration avec le Défenseur des droits et la Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation, a conçu un MOOC pour comprendre, prévenir et lutter contre les discriminations. Gratuit et ouvert à toutes et tous, ce cours en ligne permettra aux participantes et participants de mieux appréhender le cadre juridique de référence des discriminations, d'en comprendre les mécanismes et origines, et de connaître les obligations et l'action des collectivités territoriales et de leurs agents pour les prévenir. Les inscriptions sont ouvertes et le cours débutera le 18 novembre.

Conçu en trois séances, il répondra aux problématiques suivantes :

- **Séance 1 : « Les discriminations, de quoi parlons-nous ? »**
Quelle est la définition légale du terme « discrimination » ? Quels sont les critères reconnus par la loi (âge, identité de genre, race, etc.) et les domaines concernés (emploi, accès aux biens et aux services, etc.), la façon dont la discrimination s'exerce (directe, indirecte, par association, etc.) les sanctions et les voies de recours possibles ?
- **Séance 2 : « Comment comprendre et prévenir les attitudes et les comportements discriminatoires ? »**
Cette séance abordera les processus (stéréotypes, biais cognitifs et mécanismes sociaux) conduisant aux discriminations et comment il est possible de résister, individuellement ou de façon collective, aux engrenages de la discrimination pour mieux la prévenir.
- **Séance 3 : « Quelles sont les obligations et actions des collectivités territoriales et des agentes et agents publics pour lutter contre les discriminations ? »**
Cette séance présentera les obligations et les responsabilités particulières des collectivités territoriales pour prévenir et lutter contre les discriminations, à l'encontre des citoyennes et citoyens mais aussi, en tant qu'employeur, à l'encontre des agents publics. Au travers notamment de témoignages de professionnels, en présentant des

outils et des leviers propres à la fois aux politiques publiques et à la gestion des ressources humaines, il s'agira de montrer comment les collectivités peuvent s'engager sur ce champ et mener aussi des actions volontaristes qui vont au-delà de leurs obligations.

Chaque séance est constituée de plusieurs vidéos, de clips d'animation numérique, de cours écrits et d'exercices auto-évaluatifs qui permettront aux participantes et participants de renforcer leurs connaissances et de les tester au cours de la formation. Un forum sera mis à disposition pour répondre à leurs questions.

Les inscriptions au MOOC « [Les discriminations : comprendre pour agir](#) » sont ouvertes sur la [plateforme FUN](#)¹. La formation débutera le 18 novembre 2019 et se déroulera sur trois semaines.

CONTACTS PRESSE

Défenseur des droits : Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte. Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidante à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office. Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Contact presse : Anne-Flore Buisson-Bloche – Tél : 01 53 23 69 - anne-flore.buisson-bloche@defenseurdesdroits.fr

CNFPT : Établissement public paritaire, le Centre national de la fonction publique territoriale conçoit et dispense des formations aux 1,9 million agents territoriaux, de toutes catégories, A, B et C, tout au long de leur vie professionnelle. Le CNFPT organise plusieurs concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale : administrateur territorial, conservateur territorial du patrimoine, conservateur territorial de bibliothèques, ingénieur territorial en chef. L'établissement propose également un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et organise la reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED). Les missions du CNFPT concourent à l'accompagnement des collectivités des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

Contact presse : Isabelle Le Bihan – isabelle.lebihan@cnfpt.fr – Tél : 06 22 16 18 70

¹ France Université Numérique.

Camp des Milles : La Fondation du Camp des Milles est un Etablissement reconnu d'intérêt public par décret du Premier ministre. Elle a pour mission de rappeler l'histoire tragique du camp jusqu'à la déportation par Pétain de 2000 hommes femmes et enfants juifs à l'été 1942. C'est aujourd'hui le seul grand camp français d'internement et de déportation encore intact. Il abrite depuis 2012 un important musée d'histoire et des sciences de l'homme de 15000m2 tourné vers l'Éducation et la Culture. Son action est destinée à apporter des clés de compréhension du présent tirées de l'histoire du lieu, de la Shoah et des autres grands génocides, et à renforcer la vigilance et la résilience de chacun face aux engrenages des extrémismes, des racismes et de l'antisémitisme. Son approche scientifique et pédagogique, unique au monde sur un lieu de mémoire, est reconnue par la création d'une Chaire UNESCO d'éducation à la citoyenneté couvrant 20 pays. Elle est aussi le support de multiples actions de formation auprès des jeunes mais aussi, d'élus, de cadres et personnels d'entreprises, de syndicalistes, de sportifs, de policiers, de gendarmes, de magistrats... Enfin, la programmation culturelle fait écho à la résistance culturelle des artistes et intellectuels internés.

Contact presse : Dinesh Teeluck - dinesh.teeluck@campdesmilles.org - Tél : 06 78 99 74 63